

Trousse d'inscription – 2017-2018



Vous trouverez-ci-inclus :

1. FORMULAIRE D'INSCRIPTION - Remplir et signer chaque feuille
2. Remplir et signer la feuille de PROTOCOLE pour la crème d'oxyde de zinc, crème solaire, salinex et bédadryle.
3. Remplir et signer le PROTOCOLE pour l'administration de l'acétaminophène.
4. Remplir et signer la feuille pour le consentement de photo.
5. Méthode de paiement - Soumettre à l'administration une série de chèques postdatés selon le calendrier prévu.
6. SHUTERFLY formulaire de consentement

Si vous avez des questions, s'il vous plaît communiquer ou appeler Dora, Franca, ou Vanessa.

Article 1. Description des services de garde

- ✓ Période continue de 2h30 et plus par jour jusqu'à un maximum de 10 h par jour, si cela dépasse 10 heures, la garderie demandera un paiement en plus
- ✓ Les jours et les heures de services de garde sont les suivants : du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00.
- ✓ La garderie est fermée le samedi et le dimanche ; aucun service de garde n'est offert la fin de semaine.

La garderie n'offrira aucun service de garde les jours suivants :

- ✓ Fête du Travail- lundi le 4 septembre 2017
- ✓ Fête de l'Action de Grâces- lundi le 9 octobre 2017
- ✓ Noël – Semaine du 25 décembre 2017 (25, 26, 27, 28, 29)
- ✓ Jour de l'an – lundi le 1 janvier 2018
- ✓ Vendredi Saint de Pâques - vendredi le 30 mars 2018
- ✓ Fête de la Reine- lundi le 21 mai 2018
- ✓ Fête de la Saint Jean Baptiste – lundi le 25 juin 2018
- ✓ Fête du Canada- lundi le 02 juillet 2018

Article 2. Modalité de paiement

- ✓ Une fois par mois par chèque (à remettre 12 chèques postdatés de septembre 2017 à août 2018)
- ✓ 44\$ par jour pour les enfants de 18 mois à 5 ans
- ✓ 49\$ par jour pour les enfants de 0 à 18 mois (ou jusqu'à temps que l'enfant passe dans le groupe des trottineurs)

- ✓ Les frais doivent être payés en cas d'absences et les journées de maladies et les jours fériés
- ✓ En cas de chèques sans provision, la Garderie Le Nid de Namur exige des frais de \$25.00
- ✓ Les versements sont exigés le 1er jour de chaque mois.

Article 3. Retard de parent

Le **parent** doit respecter les heures d'ouverture et de fermeture prévues à l'entente. Le **parent** qui prévoit arriver après l'heure de fermeture prévue à l'entente doit aviser l'administration de la garderie le plus tôt possible.

Un montant de \$1.00 par minute de retard après l'heure de fermeture sera réclamé par la garderie. Le montant est calculé à partir de l'heure de la fermeture soit 18h00 jusqu'à le départ de l'**enfant**.

Article 4. Fermeture imprévue du service de garde

Si la Garderie Le Nid de Namur est forcée de fermer ses portes pour des raisons imprévisibles et hors de leur contrôle le **parent** est avisé le plus rapidement possible. Dépendant de la raison de la fermeture, l'administration de la garderie a le droit de déterminer si un remboursement sera donné.

Si la fermeture survient au moment où votre **enfant** est présent à notre garderie le **parent** a la responsabilité de venir chercher son enfant à l'endroit désigné par la garderie.

Article 5. Absence de l'enfant

Le **parent** doit prévenir la garderie le plus tôt possible de l'absence de son enfant.

Article 6. Durée de l'entente

L'entente entre en vigueur le _____ et se termine le _____.

Article 7. Résiliation de l'entente par la garderie

La garderie peut mettre fin à l'entente dans les cas suivants :

- 1) lorsque le **parent**, même après avoir été avisé par écrit refuse de payer les frais de services, l'administration de la garderie est à le droit de les exiger.
- 2) lorsque le **parent**, même après avoir été avisé à plusieurs reprises refuse de respecter les règles de vie du service de garde telles que stipuler dans le document déjà remis aux parents.
- 3) A la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec les **parents** ne répond pas aux besoins particuliers de l'**enfant** et que ni les ressources de la garderie ne peuvent répondre à ces besoins et lorsque le **parent** refuse de collaborer avec nous.

Avant de mettre fin à l'entente, la garderie doit donner un avis préalable de deux semaines aux **parents**. Cependant, la garderie peut mettre fin à la présente entente en tout temps et sans avis lorsque la santé ou la sécurité des **enfants** ou du personnel de service de garde est en danger.

Article 8. Résiliation de l'entente par le parent

Le **parent** peut mettre fin en tout temps à l'entente, en envoyant un avis à la garderie conformément au disposition de la loi sur la protection du consommateur. La garderie demande au parent de donner un préavis (par écrit) par lettre ou courriel au sujet de la résiliation du contrat deux (2) semaine avant la date désirée d'arrêter le contrat.

Article 9. Frais additionnels

La garderie réserve le droit de demander aux parents de payer des frais additionnels si cela permettra d'améliorer les services de garde.

Tous les formulaires d'inscription seront retournés ou détruits à la fin de votre contrat de service.

Signature Responsable
Garderie Nid de Namur

Signature Parent

Date :

Lieu de signature :

**FRAIS DE SERVICE DE GARDE
2017-2018**

Les frais de garde pour l'année scolaire 2017-2018 sont de 44.00 \$ (18 mois à 5 ans) ou 49.00 \$ par jour (poupon, et jusqu'à temps que l'enfant passe au groupe des trottineurs).

Les chèques doivent être faits à l'attention de la Garderie Le Nid de Namur selon le tableau ci-dessous.

- Le frais de membre pour l'année 2017-2018 sont de \$100.00, payable au moment de l'inscription.

Les parents sont responsables de payer les 12 mois de service et les frais qui sont dû pour chaque mois au moment de l'inscription de votre enfant. Veuillez indiquer le nom de votre enfant sur le devant de vos chèques. (Une série de chèques postdatés.) Les frais sont payables à l'ordre de la Garderie Le Nid de Namur et doivent être datés selon la répartition suivante :

Mois	Année	Jours	Frais	
			Poupon (0 to 18 mois)	18 mois et plus
Frais de membre	2017-2018	Pour l'année	\$100.00	\$100.00
Septembre	2017	21	\$1029.00	\$924.00
Octobre	2017	22	\$1078.00	\$968.00
Novembre	2017	22	\$1078.00	\$968.00
Décembre	2017	17	\$833.00	\$748.00
Janvier	2018	23	\$1127.00	\$1012.00
Février	2018	20	\$980.00	\$880.00
Mars	2018	22	\$1078.00	\$968.00
Avril	2018	21	\$1029.00	\$924.00
Mai	2018	23	\$1127.00	\$1012.00
Juin	2018	21	\$1029.00	\$924.00
Juillet	2018	22	\$1078.00	\$968.00
Août	2018	23	\$1127.00	\$1012.00

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 - FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Enfant:

Nom de famille _____ Prénom _____

Date de naissance (jj / mm / année) _____

Garçon _____ fille _____

Adresse _____ Ville _____

Code Postal _____

Tél _____

Carte d'assurance maladie _____

Date d'expiration _____

Langue maternelle _____

Autres langues parlées _____

Frère ou sœur (s) : Nom _____

Date de naissance (jj / mm/an) : _____

Frère ou sœur (s) : Nom _____

Date de naissance (jj / mm/an) : _____

Parents / tuteurs :

Nom de la mère _____

Adresse _____

Code postal _____

Tél. résidence _____

Tél. travail _____

Profession _____

E-mail _____

Cellulaire _____

Nom du père _____

Adresse _____

Code postal _____

Tél. résidence _____

Tél. travail _____

Profession _____

E-mail _____

Cellulaire _____

Parents / signature/tuteur _____

Date _____

Information sur l'inscription :

Date d'entrée : _____

Les jours de fréquentation prévus par semaine

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

INFORMATION EN CAS D'URGENCE

Informations pertinentes des parents :

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

Nom de la mère : _____ Nom du père : _____

No. De téléphone de la mère (maison) : _____ No. Téléphone du père (maison) : _____

No. De téléphone de la mère (travail) : _____ No. De téléphone du père (travail) : _____

Cellulaire (mère) : _____ Cellulaire (père) : _____

Garde de l'enfant :

Y a-t-il des problèmes en ce qui concerne la garde légale de votre enfant.

Oui___ Non_____

En tant que parent, s'il existe des problèmes de garde avec mon enfant, je suis responsable d'aviser par écrit la Garderie Le Nid de Namur.

Je fournis une copie du document légal de l'enfant pour classer dans son dossier à la Garderie Le Nid de Namur.

Parent /Tuteur _____

Signature _____

Date _____

Alerte médicale :

S'il vous plaît remplir le formulaire suivant :

Est-ce que votre enfant prend des médicaments ? Oui / Non

Votre enfant a-t-il déjà été hospitalisé ? Oui / Non

Si oui, s'il vous plaît préciser :

Votre enfant souffre d'allergie ? Oui / Non

Votre enfant a-t-il une prescription pour un Epipen ? Oui / Non

Allergies : _____

Médicaments : _____

Conditions : _____

Restrictions alimentaires _____

Je _____, autorise le personnel de la Garderie Le Nid de Namur d'administrer les médicaments mentionnés ci-dessus à mon enfant _____ tel que prescrit par son médecin.

Médecin

Nom complet : _____

Adresse : _____

Tél.no : _____

Signature :

Nom du parent / tuteur : _____

Signature : _____

Date : _____

Nom et numéro d'assurance sociale des parents à qui on doit émettre les reçus d'impôt :

Nom : _____

No. D'assurance sociale : _____

Signature de Parent/Tuteur : _____

Politique de Santé

MEDICAMENTS

En référence au règlement 116 aucun médicament ne sera administré à un enfant s'il n'est pas accompagné d'une prescription médicale. Cela exclus les solutions orales d'hydratation, l'insectifuge, la lotion calamine, la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc et la crème solaire sans PABA. De plus, l'étiquette du contenant de ce médicament doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement. L'administration d'acétaminophène sera permise seulement si les parents signent la feuille d'autorisation au moment de l'inscription.

Pour tout autre médicament (exemple Epipens), les parents devront nous donner l'autorisation écrite en remplissant la fiche <<Autorisation de Médicaments>> qui devra être remise à l'éducatrice responsable. Ces fiches seront disponibles dans le bureau.

Tout autre médicament devra être rangé sous clé et dans un sac identifié au nom de l'enfant. Il sera strictement interdit de laisser un médicament à un autre endroit que celui désigné à cet effet. Ce lieu sera précisé par l'éducatrice responsable.

La garderie ne peut pas accepter un enfant malade pour le bien-être de l'enfant et de son groupe. L'éducatrice ne peut pas prendre soin d'un groupe d'enfants et d'un enfant malade requérant beaucoup plus d'attention.

Il est entendu qu'un enfant présent à la garderie devra pouvoir suivre les activités prévues (sorties à l'extérieures, activités, etc.)

À l'accueil, le personnel de la garderie n'acceptera pas un enfant si son état de santé est affecté par un ou plusieurs des symptômes suivants et demande que l'enfant s'absente de la garderie sans aucuns symptômes pour 24 heures :

- Fièvre 37.5 (Mesuré dans la position axillaire- 37.5)
- Pour les enfants âgées 2 ans ou moins un appel au parent est fait aussitôt une température de 37.5 est prise.
- La fièvre commence à 37.5 (contrôle fréquent des éducatrices, à 37.7 un appel aux parents.)

- Difficultés respiratoires non- contrôlées
- Signes de maladies infectieuses
- Toute éruption diagnostiquée

Nous ne pouvons pas accepter un enfant dans les cas suivants :

- GASTRO-ENTÉRITE : 2 diarrhées ou 2 vomissements et diarrhées seulement. L'enfant pourra réintégrer la garderie lorsque ses selles ne seront plus liquides.
- Impétigo : pendant 24 heures suivant le début du traitement
- Nuisance cutanée parasitaire : (poux, gale) pendant 72 heures suivant le début du traitement. L'enfant ne peut pas retourner à la garderie s'il ya encore des lentes ou les œufs dans les cheveux.

MALADIES CONTAGIEUSES :

- Rougeole : pendant 5 jours après le début de l'éruption.
- Rubéole : pendant 7 jours après le début de l'éruption.
- Scarlatine, pharyngite au streptocoque : pendant 24 heures suivant le début du traitement.
- Varicelle : pendant 10 jours et quand les éruptions cutanées auront séchées.
- Pieds, main, bouche : Sera réadmit à la garderie quand les éruptions sont sèches et aucune nouvelle éruption se présente.

La garderie pourra exiger un avis médical lors d'éruptions susceptibles d'être contagieuses. En cas de conjonctivite, nous aviserons les parents qui seront priés de venir chercher leur enfant dans un délai raisonnable (1 heure à 1 heure 30.) et devront être sous traitement pour au moins 24 heures.

Il sera important d'informer le personnel de l'état de santé d'un enfant (nuit agitée, Temptra administré avant l'entrée à la garderie : heure et dose, vomissements et diète à suivre si nécessaire).

Les parents devront prévenir la garderie immédiatement si leur enfant est atteint d'une maladie contagieuse. Les parents également devront prévenir la garderie si leur enfant à une allergie quelconque (exemple : arachides, œufs, poussière etc.).

La garderie à le droit d'administrer le Tempra/acétaminophène seulement en cas de fièvre. Pour la douleur des poussées dentaire, seulement une note du médecin indiquant l'administration du Tempra sera accepter.

DOSSIER MÉDICAL

Le personnel de la garderie devra être au courant :

- De l'état de santé général de l'enfant.
- Des problèmes particuliers d'ordre médical.
- Des immunisations reçues ou à recevoir.

Règlement intérieur

Je _____, avoir lu, compris et accepté de se conformer à la régie interne de la garderie. Je comprends que l'omission de le faire pourrait entraîner la résiliation du contrat de la Garderie Le Nid de Namur.

Parent / Tuteur signature : _____ Date _____

Formulaire de permission / FORMULAIRE D'AUTORISATION

Je donne la permission à mon enfant _____ de participer à toutes les activités à la Garderie Le Nid de Namur.

J'autorise mon enfant à quitter les locaux de la garderie sous la supervision des membres du personnel pour les sorties dans un véhicule autorisé (autobus scolaire ou le transport en commun.) La garderie Le Nid de Namur vous avisera quelques jours d'avance avant la sortie.

J'autorise le personnel de la Garderie Le Nid de Namur pour effectuer des observations, des évaluations de mon enfant et de prendre des photos de mon enfant, à condition que ces activités sont liées au programme de garde d'enfants.

J'autorise le personnel de la Garderie Le Nid de Namur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer les soins médicaux en cas d'urgence. Je serai contacté immédiatement en cas d'urgence.

Les vacances et les anniversaires

Nous considérons les vacances et les anniversaires comme des moments d'apprentissage et de plaisir. Nous encourageons les parents d'informer le personnel des dates et des traditions qui peuvent être partagés par tous. Nous soulignons l'anniversaire de chaque enfant. Nous vous suggérons de faire préparer un gâteau d'anniversaire par notre cuisinière qui ne contient aucune trace de noix pour un montant de 10,00 \$.

Oui, je voudrais avoir un gâteau d'anniversaire préparé pour mon enfant cette année.

Non, il n'est pas nécessaire.

Nom de l'enfant : _____

Date de naissance: _____

Parent / Tuteur signature: _____

Date : _____

STATIONNEMENT

Formulaire de consentement

Bien que le stationnement puisse paraître calme, il est dangereux. Afin d'assurer la sécurité des enfants, nous vous demandons en tant que parent de la Garderie Le Nid de Namur, de suivre les étapes énumérées ci-dessous pour aider à garder vos enfants en toute sécurité.

Étapes à suivre:

1. **Garez votre véhicule dans les lignes jaunes afin de maximiser les espaces de stationnement ;**
2. **Surveillez vos enfants en arrivant et en partant de la garderie ;**
3. **Ne laissez pas votre enfant sans surveillance dans le véhicule ;**

Nom de l'enfant : _____

Parent / Tuteur signature: _____

Date _____

**Informations importante
2017-2018**

En l'absence des parents, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant:

1) Nom de la personne: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Tél.no résidence: _____

Autre: _____

2) Nom de la personne: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Tél.no résidence _____ Autre: _____

En l'absence des parents, les personnes en cas d'urgence:

1) Nom de la personne: _____

Adresse: _____

Tél.no. Résidence : _____

Autre: _____

2) Nom de la personne: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Tél.no. résidence _____ Autre: _____

Autorisation de venir chercher votre enfant:

1. S'il vous plaît aviser la Garderie Le Nid de Namur de toute modification concernant les personnes sur la liste d'urgence.
2. Les personnes d'urgences doivent avoir une photo d'identité avec eux au moment de retirer l'enfant.

Informations importante 2017-2018
--

En l'absence des parents, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

1) Nom de la personne : _____

Adresse: : _____

Ville: _____

Tél.no résidence: _____

Autre: _____

2) Nom de la personne: _____

Adresse: : _____

Ville: _____

Tél.no résidence _____ Autre: _____

En l'absence des parents, les personnes en cas d'urgence:

1) Nom de la personne: _____

Adresse: _____

Tél.no. résidence _____

Autre: _____

2) Nom de la personne: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Tél.no. résidence _____ Autre: _____

Autorisation de venir chercher votre enfant:

1. S'il vous plaît aviser la Garderie Le Nid de Namur de toute modification concernant les personnes sur la liste d'urgence.
2. Les personnes d'urgences doivent avoir une photo d'identité avec eux au moment de retirer l'enfant